

## FICHE CHARGÉ DE PÔLE PRODUCTION/DÉVELOPPEMENT/ARTISTIQUE

### Définition des différents rôles.

#### **Chargé de pôle production :**

- Le chargé de production est en charge des prestations suivantes :  
Production / Tournage / Enregistrement Studio (Video/Audio) / Clips Musicaux / Scénario

#### **Chargé du pôle développement :**

Le chargé de développement est en charge des prestations suivantes :  
Développement / Web-Design / Création de sites web.

#### **Chargé du pôle artistique :**

Le chargé artistique est en charge des prestations suivantes :  
Montage / Colorimétrie / Photographie / Instrumentale / Musique

Il est bon de préciser que pour pouvoir déposer une candidature afin de devenir chargé de pôle, il faut déjà être membre à part entière du pôle concerné.

*(Ex : Un membre du pôle production ne peut devenir chargé du pôle développement et inversement)* et ce avec tous les pôles concernés.

Ces membres dits "Chargés de pôle" seront nommés, ce, pour une durée 1 ans  
*(Renouvelable une fois le "mandat" terminé).*

Le chargé de pôle a comme missions supplémentaires :

- La gestion de la clientèle en fonction de son secteur (prise des commandes, attribution des commandes, prises d'informations, gestion des effectifs *(En accord avec la direction)*, le chargé de pôle doit bien évidemment rester courtois avec les personnes qui sont sous sa charge. Le chargé du pôle doit avant tout être présent pour les membres sous sa charge, ne doit pas hésiter à donner des conseils ou alors critiquer de manière constructive les travaux de ses effectifs afin que le pôle concerné puisse gagner en expérience de jours en jours.

Le chargé de pôle gère ses effectifs, leurs attributs des tâches de manière équilibrée et effectue un compte rendu à chaque fin de mois qu'il envoie directement à la direction, suivi du montant des recettes afin que la direction puisse gérer la centralisation des informations et gérer les fiches de paie.

**Monnaie :**

- Le chargé de pôle ayant plus de responsabilités, il dispose d'une augmentation (Salaire) pouvant varier de 5 à 10%.